

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 février 2021

Le conseil municipal approuve le précédent compte-rendu.

Point sur les futurs travaux à prévoir à l'Escale Bressane

La superficie du local déchets de l'Escale Bressane étant importante, le conseil municipal décide d'y créer deux pièces, l'une qui servira au dépôt des poubelles, l'autre au rangement des produits et du matériel nécessaire à l'entretien du restaurant scolaire pour un coût d'environ 3 200 € TTC, les travaux seront réalisés durant l'été.

Le conseil municipal accepte les devis suivants :

- Electricité NEVEU de St Denis les Bourg d'un montant de 610,20 € TTC pour l'électrification des volets de trois placards et l'installation d'une prise électrique dans le local rangement afin de brancher l'autolaveuse (à ajouter éventuellement la pose d'un voyant lumineux sur la hotte de la cuisine)
- Métallerie FAVRE de St Didier d'Aussiat d'un montant de 435,24 € pour la pose de trois moustiquaires fixes sur les fenêtres de la cuisine
- Menuiserie BEAL de Montrevel en Bresse d'un montant de 221,18 € pour la fourniture de rayons pour les placards destinés au rangement de la vaisselle

Le conseil municipal prend connaissance :

- du devis des Ets JOSEPH de Bourg en Bresse d'un montant de 1 628,38 € TTC pour l'achat d'un chariot bain-marie mobile, un contact sera pris avec les présidentes du Restaurant Scolaire
- du devis des Ets JOSEPH de Bourg en Bresse d'un montant de 810 € TTC pour l'achat d'un réfrigérateur top à installer sous le bar, il serait peut-être judicieux de réfléchir à la mise à disposition, lors des locations, d'une armoire frigo sur roulettes
- du devis des enseignes GRUEL de Cras sur Reyssouze pour la pose du nom et du marquage du véhicule technique, d'autres devis seront demandés
- du devis de l'entreprise JUILLARD de Viriat pour la maintenance du chauffage et de la ventilation.

Désignation d'un suppléant dans la commission d'appel d'offres

Le nombre de suppléants de la commission d'appel d'offres doit être égal au nombre de titulaires. Suite à la démission d'un suppléant, le conseil municipal nomme Mme Christelle PACCOUD.

Désignation de deux représentants à la conférence Bresse de CA3B

La communauté d'agglomération se décompose en 5 conférences. La commune fait partie de la conférence Bresse. Il convient de nommer 3 représentants par commune qui y siègeront, les maires et conseillers communautaires étant nommés d'office.

Le conseil municipal désigne Mme Corinne BECAUD (conseillère communautaire suppléante) et Mr Jean-Pierre LUCIANI, Mr Christian LABALME étant maire et conseiller communautaire.

Droit de préemption urbain

Le conseil municipal est informé de la vente d'une propriété sise 88 route de Planchemelle et décide de ne pas exercer son droit de préemption.

Mise en route de l'application d'alerte et d'information de la population Illiwap

Mr Thierry GIBAUD présente l'application Illiwap que chaque utilisateur devra télécharger sur son mobile afin d'obtenir des informations sur ce qu'il se passe dans la commune. Les actualités mises sur le site apparaissent automatiquement sur l'application.

Le conseil municipal accepte le devis de l'entreprise Illiwap de Saint Etienne pour un montant de 256,80 € TTC annuel, des options pourront être ajoutées par la suite.

Questions diverses

Le conseil municipal :

- est informé de la déclaration préalable :
 - déposée le 14 janvier 2021 par Mr et Mme Florian OLIVIER pour la construction d'une piscine, 1931 route de Polliat
 - déposée le 21 janvier 2021 par Mr et Mme Yvan OLIVIER pour la construction d'une piscine, 534 chemin de la Mare Biollière
- accepte la prise en charge des frais d'assurance des trois sapeurs-pompiers du CIS 3 Logis originaires de la commune pour un montant de 100 €
- prend connaissance du rapport de visite des stations d'épuration établi par le Satèse, le fonctionnement est satisfaisant, la présence d'une quantité importante d'eaux claires parasites sur la station de Chérinal persiste
- est informé que les néons de deux classes ont été remplacés par des plaques leds
- prend note d'une démonstration du matériel sono et vidéo de l'Escale Bressane les 23 ou 25 février à partir de 15 h
- entend le bilan du coût des travaux d'élagage et de curage des abords des voies communales et rurales par la Cuma et par l'agent technique, il ressort que l'entretien par l'agent technique est moins onéreux
- prend note :
 - de la prochaine réunion concernant le lotissement le mercredi 24 février à 17h30
 - de la réunion du Syndicat des Ecoles le 15 février pour le vote du budget
 - d'une réunion de la commission « voirie et réseaux » le vendredi 26 février à 15h00
- est informé que le matériel de la salle des fêtes (piano, hotte, friteuse, congélateur, réfrigérateur, lave-vaisselle, armoires, évier) sera mis en vente sur le Bon Coin d'ici la fin de semaine.